

PROCÈS-VERBAL

5^e réunion – séance extraordinaire

Le mercredi 17 octobre 2012

Salle Maurice-Vincent du Pavillon Georges-Cabana

La réunion s'ouvre sous la présidence de M^{me} Lynda Durand, le P^r Martin Buteau, vice-recteur aux ressources humaines et à la vie étudiante, agissant à titre de secrétaire.

Les membres suivants sont présents :

P^r Jacques Beauvais
Mme Marie-France Bélanger
P^r Michel Berthiaume
M. Julien Bilodeau
P^{re} Lyne Bouchard
P^r Martin Buteau
M^{me} Lynda Durand
M^{me} Patricia Gauthier
M. Michael Goldbloom
M. Martin Houde

M. Vincent Joli-Cœur
P^{re} France Jutras
M. André Laurin
M^{me} Joanne Léveillé
M^{me} Ginette Longpré
P^{re} Joanne Roch
P^r David Sénéchal
M. Raymond-Mathieu Simard
P^{re} Luce Samoisette
P^r Alain Webster

Les membres suivants se sont excusés :

M. Normand W. Bernier
P^{re} Jocelyne Faucher
M. Sylvain Guertin
P^{re} Lucie Laflamme

M. Pierre Pichette
P^r Arezki Tagnit-Hamou
P^r Hervé Walti

CA-2012-10-17-01

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour, tel qu'il apparaît à l'avis de convocation annexé au présent procès-verbal.

VICE-RECTORAT À L'ADMINISTRATION

CA-2012-10-17-02

Campus de Longueuil – Atrium – cession à la Ville de Longueuil – acte de vente et servitudes – approbation – autorisation de signature

M^e Hélène Ouellet, conseillère juridique interne de l'Université, et M. Frédéric Brochu, secrétaire général adjoint, sont invités pour la présentation de ce point.

Les membres échangent sur les éléments de ce dossier, notamment quant à la concordance des documents actuels avec les ententes antérieures déjà approuvées par le conseil. Après avoir reçu les explications, les membres du conseil d'administration se déclarent satisfaits.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- approuve les documents relatifs à la vente de l'Atrium du Campus de Longueuil à la Ville de Longueuil, soit :
 - le contrat de vente de l'Atrium par l'Université de Sherbrooke à la Ville de Longueuil, l'Atrium portant la désignation suivante : le lot numéro QUATRE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE DEUX CENT TRENTE SEPT (4 574 237) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, la vente de l'Atrium étant conclue en contrepartie de la somme de ONZE MILLIONS HUIT CENT VINGT MILLE CINQ CENT VINGT-SIX DOLLARS (11 820 526,00\$), en acompte duquel une somme de DIX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE MILLE DOLLARS (10 260,00 \$) a déjà été versée à l'Université de Sherbrooke par la Ville de Longueuil le 6 janvier 2011, laissant un solde à verser de UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE MILLE CINQ CENT VINGT SIX DOLLARS (1 560 526 \$) payable comptant à la signature de l'acte de vente, tel qu'il est présenté à l'annexe 1;
 - la servitude d'empiètement par destination du propriétaire (structure du toit, surplomb, réservoir d'eau, ventilation, bande de 3 mètres et espace traiteur) à être consentie par l'Université de Sherbrooke sur les lots du Campus de Longueuil ou sur le lot de l'Atrium, telle qu'elle est présentée à l'annexe 2;
 - la servitude du flux piétonnier dans l'Atrium à être consentie par l'Université de Sherbrooke sur le lot de l'Atrium, telle qu'elle est présentée à l'annexe 3;
 - la servitude de restrictions commerciales (Atrium) à être consentie par la Ville de Longueuil à l'Université de Sherbrooke, telle qu'elle est présentée à l'annexe 4;
 - la servitude de passage de circulation restreinte du corridor du Campus de Longueuil à être consentie par l'Université de Sherbrooke sur une partie du lot numéro QUATRE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE DEUX CENT TRENTE HUIT (4 574 238) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, laquelle partie est plus amplement décrite au projet d'acte de servitude, étant le fonds servant, en faveur des lots propriété de la Ville de Longueuil, étant les fonds dominants, soit les lots DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE ET UN MILLE SEPT CENT TRENTE SEPT (2 951 737), QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DEUX (4 598 562) et QUATRE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE DEUX CENT TRENTE SEPT (4 574 237), tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, et le protocole relatif à la circulation tels qu'ils sont présentés à l'annexe 5;
 - la servitude d'accès au 100 Place Charles Lemoyne à être consentie par la Ville de Longueuil en faveur de l'Université de Sherbrooke telle qu'elle est présentée à l'annexe 6;
- autorise la professeure Joanne Roch, vice-rectrice à l'administration, et la professeure Lyne Bouchard, vice-rectrice au Campus de Longueuil, à signer, pour et au nom de l'Université, les documents susmentionnés ainsi que tout autre document en découlant;
- autorise la professeure Joanne Roch, vice-rectrice à l'administration, à approuver, avant la signature des documents susmentionnés, toute modification mineure au texte de ces documents, qui n'aurait pas d'incidence significative sur les conditions financières et les prérogatives de l'Université de Sherbrooke.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

CA-2010-07-20-03
Clôture de la réunion

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration termine sa réunion.

Confirmé à la réunion du 12 novembre 2012.


Lynda Durand, présidente


P^{re} Jocelyne Faucher, secrétaire générale